



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cures

Question écrite n° 67142

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la nécessité de préserver la qualité des soins prodigués dans les centres de cures thermales. Depuis quelques années, le nombre de ces établissements ne cesse d'augmenter, faisant parfois primer la rentabilité sur l'efficacité, ce qui est préjudiciable pour les patients ayant de réels problèmes de santé. Certains centres n'hésitent pas à facturer des suppléments de prestations non remboursés par la sécurité sociale à des prix très onéreux ou à diminuer la durée de certains soins. Il l'interroge donc sur les mesures qu'il envisage de prendre afin d'obtenir un meilleur contrôle du fonctionnement de ces établissements et de garantir aux malades la suppression de telles pratiques inacceptables.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67142

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 octobre 2001, page 5744